



DOSSIER :
POURQUOI FORMER
A DISTANCE ?

pages 4 à 6

>> SPECIAL
MAÎTRES FORMATEURS

SNUipp



SNUipp - FSU

infos

Suppl. 2 au n° 113 - Nov. - déc. 2014 - Janv. 2015

PASSER DE LA PAROLE
AUX ACTES !

EDITO

Deux ans après la création des ESPE, on peut dire que tout, ou presque, reste à faire. Si les 30 ESPE ont été habilitées et accueillent les étudiants et stagiaires pour les préparer aux concours et métiers de l'enseignement, elles sont loin de relever le défi d'une formation de qualité. De nombreuses voix convergent pour constater les défaillances de la mise en œuvre précipitée de la réforme de la formation initiale. Considérées par certains chercheurs comme « des coquilles vides », les ESPE ne sont pas assez professionnalisantes, selon un rapport du Sénat de juin dernier qui révèle une participation insuffisante des professionnels de terrain dans les équipes pluricatégories. Les inspecteurs généraux constatent eux, « de réelles inégalités en termes de charges de travail » pour les formateurs de terrain et notent que « l'absence de description des activités ou d'attestation de services faits induit d'importantes disparités dans leur implication ».

Pourtant les maîtres formateurs et les CPC sont incontournables pour assurer une formation intégrée de qualité. C'est d'ailleurs ce qu'a reconnu le ministère dans le cadre des chantiers métiers qui ont redéfini leurs missions. Mais cela ne suffit pas. Il faut maintenant passer de la parole aux actes, améliorer les conditions de travail, reconnaître les formateurs de terrain et mettre en place une véritable formation de formateurs.



STAGIAIRES EN RESPONSABILITE en quête d'accompagnement

Les stagiaires issus du concours exceptionnel (admissibilité en juin 2013, admission en juin 2014), et qui sont à plein-temps en classe depuis la rentrée, auront durant l'année une courte période de formation. Ils seront accompagnés et évalués tout au long de l'année en vue de leur titularisation. Ceux qui ont réussi le concours « renoué » en juin 2014, en responsabilité devant une classe la moitié du temps et en M2 dans les ESPE pour l'autre moitié, bénéficieront d'un accompagnement sur le terrain, assuré par des formateurs de l'ESPE et des PEMF.

Certains stagiaires en difficulté depuis la rentrée n'ont toujours pas vu de formateurs, qui n'ont pas eu le temps nécessaire pour les missions qu'ils ont à assurer. Dans les écoles, les collègues les soutiennent comme ils peuvent, en s'alarant de l'abandon dans lequel ils vivent semaine après semaine.

VALIDATION DE L'ANNEE DE STAGE des critères partagés

Le SNUipp-FSU est intervenu auprès du ministère au sujet des conditions de certification des stagiaires déjà titulaires d'un master qui se voyaient imposer des exigences supplémentaires de validation. Le ministère a répondu et envoyé une note aux recteurs et directeurs d'ESPE pour rappeler qu'aucune certification supplémentaire ne pouvait être exigée. C'est une première réponse aux préoccupations des stagiaires mais des outils partagés clairs et cohérents sur les attendus de la formation doivent être développés afin que les critères d'évaluation soient connus de tous.

PLACES AUX CONCOURS assurer le vivier de candidats

11 920 postes sont ouverts à la session 2015 du CRPE, ce qui correspond à une augmentation de près de 29% par rapport au concours renoué 2014. Mais cette offre de places ne s'est pas accompagnée d'une augmentation du nombre d'inscrits et il n'y aura que 5 000 candidats supplémentaires par rapport au concours précédent, soit moins de 7% d'augmentation. Le ratio entre le nombre de candidats et le nombre de postes offerts diminue constamment. Depuis plusieurs années, certaines académies n'ont pas un vivier suffisant de candidats au concours. Les mobilisations en Seine-Saint-Denis, département le plus durement touché par la crise des recrutements, ont conduit la ministre à faire des premières annonces qui restent malgré tout insuffisantes.

Le SNUipp-FSU demande au ministère d'ouvrir au plus vite des discussions pour trouver des solutions rapides à cette crise de recrutement et rendre à nouveau attractif le métier en améliorant les conditions de formation et de travail et une revalorisation salariale.

SOMMAIRE

Pages 2 et 3 : actualités

Pages 4 à 6 : dossier

Page 7 : métier

Page 8 : syndicat

Rédaction : Aline Becker, Claude Gautheron, Laurent Bernardi, Nadine Massonnière.
Mise en page : Jérôme Quéré

PARCOURS ADAPTES clarifier les exigences

Les stagiaires déjà titulaires d'un master inscrits dans les parcours de formation adaptés se voient imposer, depuis la rentrée, de nombreuses exigences, souvent incohérentes, que ce soit pour la formation ou pour la titularisation (nouvelle validation de master ou soutenance de mémoire, obligation de suivre des unités d'enseignement déjà validées...). Suite à l'interpellation du SNUipp-FSU, le ministère s'est adressé aux recteurs et directeurs d'ESPE pour donner des indications concernant les conditions de formation et d'évaluation. Si cette note apporte des précisions sur les parcours de formation qu'il est possible de proposer, il ne règle pas le problème de la titularisation, soumis à des critères encore mal définis et à la volonté du directeur de l'ESPE.

Pour le SNUipp-FSU, si ces parcours de formation peuvent permettre à des stagiaires, s'ils le souhaitent, de valider des certifications, voire l'intégralité d'un master MEEF, ces certifications ne peuvent en aucun cas être un frein à la titularisation, ni représenter une charge de travail supplémentaire.

DANS LES ESPE

Formateurs, étudiants et stagiaires : témoignez !

Étudiant(e)s, fonctionnaires-stagiaires, personnels enseignants et BIATSS, sont invités à témoigner de leurs conditions de travail, d'études et de formation sur l'Observatoire mis en place par la FSU :

<http://observatoire-fde.fsu.fr>

Toutes les voix comptent dans le rapport de force que le SNUipp et la FSU entendent créer pour permettre d'apprendre le métier dans de bonnes conditions et donner les moyens aux formateurs d'assurer correctement leurs missions. C'est sur la base de ces témoignages que les syndicats de la FSU ont pesé dans le comité de suivi de la réforme de la formation pour faire reconnaître par le ministère les défaillances de la formation.

FORMATEURS DE TERRAIN des conventions avec les ESPE

Pour permettre de rendre compatibles les missions d'enseignement et de formation des PEMF, des conventions entre rectorat et universités doivent être signées. Dans de nombreux départements ces conventions ne sont pas opérationnelles et les PEMF sont soumis à une double prescription souvent difficilement gérable compte tenu du temps réduit de décharge de classe. Dans d'autres, ils ont été priés de cesser toute collaboration avec l'ESPE. Ailleurs, ce sont les conseillers pédagogiques, qui assuraient des suivis de PES, à qui on a demandé de se recentrer uniquement sur la formation continue. Ces situations renforcent les inégalités d'offre de formation sur le territoire et ne permettent pas la mise en place de collaboration entre les formateurs de terrain et les ESPE, ce qui est pourtant un des enjeux de la mise en place de ces écoles et inscrit dans la loi. C'est un des points que le SNUipp-FSU a porté dans le comité de suivi de la réforme.

SNUipp infos, publication nationale du
Syndicat National Unitaire des Institu-
teurs, professeurs des écoles et Pegg,
128 Bd Blanqui, 75013 Paris
Tél 01.40.79.50.00
email : snuipp@snuipp.fr

Imprimé par nos soins -
Prix du numéro : 0,80 €
CPPAP 0914 S 05288 ISSN 0183-0244
Directeur de publication :
Jean-Pierre Clavere
Publication trimestrielle

RENTREE 2014

nouveaux dispositifs indemnitaires

A la suite des chantiers-métiers qui ont redéfini les missions des formateurs et des conseillers pédagogiques, les décrets parus en septembre précisent les dispositifs indemnitaires liés à ces fonctions.

/// Pour les conseillers pédagogiques une nouvelle indemnité de fonction de 1000 euros doit être versée en plus de la NBI de 27 points. Les conseillers pédagogiques départementaux EPS perçoivent, quant à eux, une indemnité de 2500 € (contre 2429 € depuis 2012).

/// Pour les PEMF et enseignants non titulaires du CAFIPEMF, en charge du tutorat des PES, l'indemnité de fonctions est de 1250 euros (en remplacement de l'IFIPEMF de 929 €), versée mensuellement, pour le tutorat d'au moins un enseignant stagiaire.

/// Pour les enseignants assurant le tutorat des étudiants en stage d'observation ou de pratique accompagnée (SOPA), l'indemnité est fixée à 150 euros par étudiant. Si un enseignant est chargé de plusieurs stages au cours de l'année, chaque stage donne le droit à l'indemnité. Le versement intervient en une seule fois après service.

/// L'indemnité est fixée à 300€ pour l'accueil des étudiants en seconde année de master MEEF et qui ne sont pas lauréats d'un concours.

1^{ER} ET 2ND DEGRE

une nouvelle certification

Les fiches métiers publiées en 2014 prévoyaient la rénovation du CAFIPEMF, dans le cadre d'une certification 1^{er} et 2nd degré : un certificat distinct avec possibilité de tronc commun, des contenus et exigences pensées de manière à inscrire cet examen dans un parcours de validation des acquis de l'expérience (VAE) et un appui sur les ESPE pour la mise en place. Dans le second degré, les PFA (professeurs formateurs académiques) ne sont pas destinés à remplir exactement les mêmes missions que les formateurs du 1^{er} degré, PEMF ou conseillers pédagogiques. Des propositions ont été faites par le ministère, mais ne correspondaient pas du tout au profil acté pour le premier degré. Le SNUipp-FSU a exprimé son désaccord sur plusieurs points et les discussions sont toujours en cours.

Le SNUipp-FSU porte l'idée d'une certification qui soit une vraie reconnaissance de la fonction de formateur dans toutes ses dimensions, y compris de tutorat et d'accompagnement et revendique une vraie préparation à cet examen difficile. La liaison doit se faire avec les masters PIF (Pratiques et Ingénierie de formation), délivrés par les ESPE, avec l'attribution de crédits ECTS sous forme d'équivalence. La préparation au CAFIPEMF doit être organisée sur le temps de service, comporter des contenus de recherche universitaire et permettre d'accéder à une certification universitaire qualifiante, ce qui, pour le moment, n'est pas repris par les propositions du ministère.

Le SNUipp-FSU a également rappelé à cette occasion qu'il attendait rapidement un texte qui pose les missions des formateurs de terrain.

Claire Metz, ESPE Université de Strasbourg



Quels sont les profils des étudiants en master du parcours « tuteur et formation d'enseignants » du master PIF dont vous êtes responsable, à l'ESPE de Strasbourg ?

Le parcours « Tuteur et formateur d'enseignants (TFE) » a été conçu pour des enseignants tuteurs et formateurs d'étudiants et de stagiaires et des conseillers pédagogiques. Nous accueillons cette année 35 enseignants, du premier degré (enseignants en classe, conseillers pédagogiques) et du second degré (tuteurs). Les profils sont assez variés, les niveaux de diplômes déjà obtenus également.

Comment avez-vous pensé les contenus de formation de ce parcours ?

Nous avons centré notre réflexion sur trois dimensions :

- La spécificité 1^{er} degré ou 2nd degré, et la préparation au CAFIPEMF.
- La dimension « recherche », recherche-action ou appliquée et fondamentale
- La posture de tuteur, qui demande, en plus de la réflexivité sur sa pratique, des connaissances particulières telles que la conduite d'entretien avec des adultes, la gestion de conflits...

ESPE

une pétition pour redresser la barre

Dans le cadre de la journée d'action qui a eu lieu dans les ESPE, le 19 novembre dernier, le SNUipp, avec la FSU appelle à signer et faire signer une pétition pour l'amélioration de la formation initiale et des conditions de formation des stagiaires.

www.snuipp.fr/Espe-Une-petition-pour-redresser

En quoi ce parcours peut-il être, selon vous, une composante de la formation continue de formateurs au sein de l'éducation nationale ?

Certains de nos étudiants, déjà formateurs, ressentent un besoin d'approfondissement de connaissances et de valorisation de leurs compétences et souhaitent valider et compléter leur expérience professionnelle et leur autoformation par des enseignements spécifiques en vue de l'obtention d'un diplôme.

Mais il existe aussi des accords entre la DSDEN, le rectorat et l'ESPE, ce qui permet à des enseignants de préparer le CAFIPEMF, pour une part en suivant ce master. Des modules spécifiques sont proposés en vue de la préparation à l'admissibilité, puis l'admission et à la rédaction du mémoire de CAFIPEMF.

POURQUOI FORMER A DISTANCE ?

Les cours par correspondance, l'utilisation de la radio ont été les ancêtres de la formation à distance. C'est dans les années 60, avec l'arrivée en masse d'élèves et le développement de nouveaux médias, d'abord la télévision puis plus tard internet, que ce concept s'est étoffé. Certains ont vanté les mérites de ce qui apparaissait comme une fantastique innovation, une réponse à des besoins de formation qu'on pressentait grandissants. En dehors de l'intérêt économique évident, il n'a cependant pas été facile de montrer l'intérêt pédagogique du « e-learning ». Beaucoup de chercheurs ont renoncé très vite à l'utopie de la formation à distance à grande échelle. Le danger pour la qualité de la formation, mis en avant par les détracteurs de la

formation à distance, l'idée de perte de culture professionnelle, d'attentes possibles à des libertés professionnelles ont été mis en évidence. Cependant, les enfants et les enseignants du 21^{ème} siècle baignent dans un monde de médias, dans leur vie personnelle et, de plus en plus, à l'école. La radio, la télévision n'avaient pas convaincu les enseignants, l'utilisation d'outils numériques semble trouver un écho plus favorable et progresse, même si elle est évidemment très dépendante des équipements et de la formation, et, du coup, très inégale. Des chercheurs en formation d'adultes, en ingénierie de formation, tentent aujourd'hui de concilier l'inconciliable et de trouver comment mettre en œuvre cet enseignement/apprentissage de façon éthique et efficace.

Découvrez M@gistère



EDUCATION FORMELLE, INFORMELLE, NON FORMELLE...

L'UNESCO (2004) a proposé quelques éléments de définition :

➤ L'éducation formelle désigne l'enseignement dispensé dans le système des écoles, lycées, collèges, universités et autres établissements d'enseignement organisés qui constitue normalement une « échelle » continue d'éducation à temps complet et débute en général à l'âge de cinq, six ou sept ans et se poursuit jusqu'à 20 ou 25 ans.

➤ L'éducation non formelle peut avoir lieu aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des établissements d'enseignement et s'adresser à des personnes de tous âges. Elle peut, selon les contextes nationaux, comprendre des programmes éducatifs destinés à alphabétiser des adultes, à dispenser l'éducation de base à des enfants non scolarisés, ou à transmettre des connaissances utiles, des compétences professionnelles et une culture générale. Contrairement à l'éducation formelle, les programmes d'éducation non formelle peuvent être de durées diverses et être ou ne pas être sanctionnés par un certificat des acquis de l'apprentissage effectué.

➤ L'apprentissage informel, aussi appelé apprentissage par expérience : il s'agit des connaissances acquises autrement que par des études formelles. Des mouvements (Éducation populaire, syndicats), des associations (professionnelles, pédagogiques...) peuvent être les vecteurs non institutionnels d'une éducation informelle.

MAGISTÈRE ET AUTRES FOAD

M@gistère est un dispositif de formation en ligne, en direction des enseignants du 1^{er} et du 2nd degré, piloté par la DGESCO (direction générale de l'enseignement scolaire). Il est annoncé comme dispositif interactif en ligne, tutoré, en temps réel ou différé, complément de la formation existante. Les modalités de formation peuvent prendre la forme de vidéos, classes virtuelles, travail autour de documents, échanges, analyse de séquences pédagogiques, préparation de séquences, temps d'auto-évaluation... Non seulement la mise en place de la formation à distance, guidée par des choix budgétaires, peine à convaincre, mais elle sent l'imprécision, voire frise l'improvisation.

Plusieurs « gabarits » sont proposés aux formateurs qui sont eux-mêmes formés petit à petit à l'utilisation et à la conception. Il n'y a, à l'heure actuelle, pas de cadre national de pilotage des différents parcours, en termes de contenus. Dans certains départements, M@gistère cohabite avec d'autres dispositifs, construits localement. On voit donc fleurir des parcours d'inégales qualités, sur des thèmes très aléatoires et visant des objectifs pas toujours bien définis. Dans certains parcours, on trouve même une évaluation de l'enseignant sous forme de mots croisés ! On s'aperçoit bien vite qu'on ne peut pas s'improviser formateur ou tuteur à distance et qu'il va falloir de la réflexion, du temps et de la formation, accompagnés, nous le souhaitons, d'objectifs clairs et ambitieux et de véritables moyens.

FAIRE ENTRER
L'ÉCOLE DANS L'ÈRE
DU NUMÉRIQUE



M@GISTÈRE

Accompagner la formation continue
des enseignants

L'IFE

qu'est-ce que c'est ?

L'IFÉ (Institut français de l'Éducation) est une structure de recherche, de formation et de médiation, fondée sur une interaction avec les communautés éducatives. Il a également pour mission de nourrir le débat public sur les grands enjeux de l'éducation, et de mettre à disposition des ressources scientifiques et technologiques. Les enseignants et chercheurs qui font vivre la structure en ont fait un acteur majeur du paysage de la formation enseignante en France. Ils ont développé une capacité intéressante à confronter chercheurs et acteurs du champ éducatif. Les formations proposées s'adressent pour la plupart aux formateurs d'enseignants ou aux cadres de l'éducation nationale. Elles concernent des champs divers et vont de la maternelle à l'université. L'une d'entre elles, par exemple, organisée en deux sessions sur l'année, concerne la notion d'hybridation en formation et tente de dégager les points intéressants, utiles et efficaces pour un vrai travail en réseau et la construction de la professionnalité.

L' IFÉ signale également, via « Veille et analyses », les principales productions d'actualité de la recherche en éducation, publie des dossiers thématiques ainsi qu'un blog « Eduveille ». Le centre Savary de l'IFE propose des ressources sur l'Éducation Prioritaire. Enfin, l'IFE produit différentes revues de recherche en éducation.

<http://ife.ens-lyon.fr>



INSTITUT
FRANÇAIS
DE L'ÉDUCATION

NEOPASS@CTION

une plate forme pour débutants ... et formateurs

Cette plate forme en ligne veut offrir des ressources réalisées à partir de travaux de recherche fondés sur l'observation du travail réel des enseignants.

Outil parmi d'autres pour la formation des enseignants, elle peut être utilisée :

- /// à titre personnel par toute personne disposant d'une adresse internet académique
- /// en situation de formation par un tuteur ou un formateur.

Elle propose des situations de classe, commentées ou analysées par des enseignants débutants, ou plus expérimentés, et des chercheurs.

La rubrique « Formation » propose des outils de formation complémentaires pour les enseignants et pour les formateurs, et la rubrique « Ressources » des documents pour aller plus loin dans la compréhension du travail enseignant.

<http://neo.ens-lyon.fr/>



Simon Flandin, chargé d'études au centre A. Savary (IFE), coordonnateur du programme Néopass@ction



Quel est, selon vous, l'impact de Néo-Pass@ction sur les pratiques des enseignants ?

La conception des ressources de formation disponibles sur la plate forme Néo-Pass@ction s'appuie sur un programme scientifique qui s'intéresse aux effets produits, d'une part sur l'activité des formateurs et des enseignants en situation de formation, et d'autre part sur l'activité en classe des enseignants formés. Ces recherches et enquêtes montrent un intérêt très fort pour "l'entrée-activité", c'est-à-dire une entrée par les situations, les problèmes vécus au quotidien. L'organisation des ressources vidéo facilite le traitement de ces problèmes de métier non pas de manière abstraite mais au plus près de "ce que ça fait" et de "ce que ça demande" dans la classe.

En quoi l'utilisation de Néopass@ction rend-elle possible une auto formation à distance ?

L'auto formation a des effets limités, notamment parce que les formés ont parfois des difficultés à élaborer seuls de nouvelles modalités d'intervention qui soient viables en classe. Toutefois, instaurer des phases à distance au sein de parcours hybrides, en amont du présentiel par exemple, peut mettre les formés en situation d'enquête sur un problème de métier, de sorte

que le présentiel puisse être entièrement consacré à l'élaboration, le partage et la discussion de pistes concrètes. De plus, cela peut permettre au formateur de recueillir des traces d'activité des formés pour préparer des contenus et modalités plus adaptés en présentiel.

Les formateurs peuvent-ils l'intégrer à leurs actions de formations en présentiel ?

Bien sûr, c'est d'ailleurs en présentiel qu'elle est le plus souvent utilisée, avec un impact assez fort sur l'engagement des formés : la vidéo est un inducteur intéressant à la fois pour capter leur attention et pour les faire entrer directement au cœur de la classe et de ses enjeux. Le caractère typique des situations présentées leur permet de se reconnaître et de mieux faire les liens avec leur pratique. Les témoignages permettent de confronter différentes lectures des situations et de discuter concrètement du métier. Pour faciliter l'utilisation de NéoPass@ction par les formateurs, nous avons développé une partie "Formation" qui explique comment en tirer parti, propose des outils d'analyse et des scénarios de formation directement applicables. Nous organisons également chaque année une formation de formateurs à l'IFE.

<http://tinyurl.com/FormationNeoPass>

DES APPLICATIONS UTILISEES POUR L'EDUCATION EN FRANCE ?

Le contexte général de la formation continue a évolué ces dernières années. D'une part, les enseignants ressentent un besoin fort d'ajuster leurs pratiques pédagogiques et didactiques, désormais presque sans réponse institutionnelle classique. D'autre part, les pratiques d'auto formation apparaissent aujourd'hui comme une déclinaison de l'idée d'apprentissages possibles tout au long de la vie.

Des MOOCs (Massive Online Open Course), dispensés gratuitement par des universités ou grandes écoles, sont proposés, depuis peu, sur la plate forme « FUN » (France Université Numérique), ouverte par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le CNED (Centre national d'enseignement à distance) a développé des dispositifs, comme « English for schools », gratuit et ouvert à tous, enseignants comme élèves.

Le dernier né est le RPE (Réseau Professionnel des enseignants), plate-forme collaborative, qui aboutira à l'édition de travaux pédagogiques d'enseignants, en permettant des échanges entre pairs.

Enfin, on nous promet partout l'ouverture d'ENT (Environnement Numérique de Travail), destinés à faciliter l'échange d'informations, la mutualisation, la collaboration. Certains sont en cours d'expérimentation, à Marseille, Roanne, Bordeaux, Montpellier, dans les Landes... La multiplication rapide de ces dispositifs répond, on le sent bien, à l'urgence de donner des réponses au manque criant d'outils pour la formation des enseignants. Cependant, même en prenant en compte le nombre croissant d'enseignants connectés, on ne peut pas considérer cette réponse comme adaptée. Au mieux, on butine des informations, on partage des passions, on acquiert une notion particulière. Mais les cours sont souvent calqués sur un modèle universitaire classique, rien de bien neuf, en fait ... et il manque évidemment la présence du « prof » évoquée par A. Tricot¹ dans le N°257 de Sciences Humaines (mars 2014).

1. André Tricot, directeur adjoint ESPE- Université Toulouse

RESEAUX SOCIAUX les utiliser ?

Avec le développement de l'utilisation personnelle des réseaux sociaux par un grand nombre d'étudiants, il est naturel que certains formateurs et établissements cherchent à utiliser ces espaces virtuels d'échanges et de collaboration comme prolongement de temps et de contenus de formation. Ces espaces étant aussi utilisés par des enseignants en classe comme support d'apprentissages, il n'est pas étonnant que ces nouveaux médias interrogent la formation et qui plus est la formation à distance.

On peut observer que les publications sur les réseaux sociaux ne se limitent pas qu'à des informations pratiques ou culturelles mais peuvent aussi parfois prendre la forme de plateforme d'échanges et de collaboration, dans des espaces mélangeant alors sphère privée et publique. C'est une des limites de cet outil qui de fait se situe dans l'espace public, pouvant rebuter des formateurs à l'utiliser dans un cadre institutionnel apparaissant comme non maîtrisable voir peu sérieux.

Si aucune solution miracle n'est à attendre de ces outils ils peuvent tout de même constituer un support supplémentaire et s'avèrent bien souvent d'une utilisation plus aisée et intuitive que la plupart des plateformes collaboratives.

Là encore la formation continue au sein de notre institution semble bien en peine pour apporter des éléments de réflexion et apparaît encore une fois dans l'incapacité à rejoindre le train en marche et à prendre en compte ces expériences.



ET AILLEURS la formation à distance dans le monde

Il y a quarante ans, les associations d'éducation à distance réunissaient surtout des représentants d'écoles privées par correspondance. De nos jours, les secteurs publics sont largement présents dans le domaine. Tous les pays n'ont bien entendu pas les mêmes approches linguistiques, culturelles, éducatives, la même vision de la société numérique ni la même approche du système éducatif. Toutefois, ils sont nombreux à avoir vu dans la formation à distance un moyen pratique et surtout économique de répondre à des besoins de formation, tout en individualisant les parcours et la formation tout au long de la vie.

L'Asie, l'Amérique Latine, l'Amérique du Nord ont massivement investi dans des dispositifs, pour des raisons géographiques, d'éloignement des publics potentiels ou des raisons économiques, de recherche d'efficacité à grande échelle.

L'Europe, écartelée entre les modèles éducatifs anglo-saxons et ceux des pays scandinaves, a pensé pouvoir faire émerger avec la formation à distance une formule pédagogique au potentiel accru, des stratégies d'enseignement moins directives, moins transmissives, donnant de l'autonomie à l'apprenant adulte.

Au Québec, on prend en compte l'existence de formateurs spécialisés ; la fonction de tuteur est largement installée, à l'exemple des tuteurs de la TE-

LUQ (Télé Université, créée en 1972), qui bénéficient d'une convention collective, et qui, organisés en syndicat ont mené des luttes syndicales pour la défense et la reconnaissance de leur métier. L'AUF (Agence universitaire de la Francophonie) a mis en place un « Certificat International Francophone au Tutorat en Enseignement à distance ».



TUTORAT ET ACCOMPAGNEMENT : les composantes du métier de formateur

Tutorat et accompagnement ne sauraient être opposés et sont parfois confondus. Un flou conceptuel a été savamment entretenu, de manière à imposer une formation initiale en supprimant des moyens. En fait le « tuteur » d'enseignant débutant peut désigner un maître formateur (PEMF ou CP) ou un maître d'accueil à titre temporaire (MAT). C'est là, au niveau des statuts, que la confusion a été entretenue.

Pourtant, le tutorat, avec ses trois dimensions (praxéologique, relationnelle et temporelle), apporte une vraie richesse dans le développement d'une formation, initiale ou continue. L'enseignant qui reçoit des stagiaires dans sa classe pour de l'observation va leur permettre de faire le lien entre les cours dispensés à l'ESPE et la réalité du métier. Le tuteur qui rend visite au stagiaire dans sa classe tente de l'amener à une pratique réflexive suffisante pour progresser dans la conception et la mise en œuvre de la classe. Ce tuteur s'engage auprès de l'enseignant en formation, avec ses compétences professionnelles et relationnelles. Il peut s'appuyer sur l'analyse de séances et la connaissance de pratiques supposées efficaces. Mais le tuteur doit être plus qu'une personne ressource. Il sait que les imprévus et les incertitudes sont constitutifs du travail enseignant. Il doit donc permettre au futur enseignant de se donner les moyens de réguler sa propre pratique pédagogique. L'intervention du formateur se situe avant, pendant et après le déroulement de la classe. Il accompagne le débutant, en l'aidant à sélectionner des indices pertinents dans des situations, pour qu'il puisse ensuite corriger sa propre action. Il l'aide à se construire progressivement une professionnalité à partir de ses propres potentialités. Il ne peut faire cela que s'il a lui-même bénéficié d'une solide formation et s'il dispose de temps de régulation et de réflexion.

CONSEILLERS PEDAGOGIQUES des missions clarifiées ?

Dans les chantiers métiers, il est apparu indispensable de rappeler que la mission fondamentale du conseiller pédagogique se situe dans les domaines de la formation et de l'accompagnement et non celui du pilotage et du contrôle. Pour autant, sur le terrain, la clarification n'est pas toujours si évidente et la charge de travail toujours très lourde.

En effet, leurs fonctions auprès des inspecteurs les amènent parfois à les représenter ou à prendre des positions qui brouillent la communication avec les enseignants qu'ils croisent sur le terrain. Lorsqu'on leur demande de suivre des débutants, ils sont, comme les PEMF et autres tuteurs, amenés à participer de fait à l'évaluation certificative des stagiaires en remplissant des grilles d'évaluation et fournissant des rapports.

De même, leur implication auprès des équipes pour la mise en place du dispositif « plus de maîtres que de classes », les conduit à accompagner les enseignants dans l'élaboration de leur projet, à leur porter conseil pour réguler de nouvelles organisations pédagogiques. Mais il doivent aussi parfois être garant du pilotage fort voulu par l'institution qui demande aux équipes des modélisations pédagogiques ou l'élaboration de projets basés sur des indicateurs et de résultats d'évaluations à faire remonter régulièrement. La mise en œuvre de magistère leur demande également d'être à la fois concepteurs de parcours de formation, animateurs de ces formations et responsables du suivi et de la validation par les enseignants. La suppression de nombreux postes administratifs dans les circonscriptions conduit aussi au glissement des missions vers des tâches administratives. Si la revalorisation du métier de conseiller pédagogique a été reconnu dans les chantiers métiers, il reste encore du chemin à parcourir pour que cela se traduise sur le terrain par un réel allègement de la charge de travail et un recentrage sur l'animation pédagogique auprès des équipes d'écoles et des enseignants débutants.



NOUVEAUX REFERENTIELS POUR LES PE quelle traduction dans les visites, l'évaluation ?

Parmi les textes qui cadrent la formation, figure le référentiel de compétences des professeurs, BO du 25 juillet 2013. C'est « la » référence pour la mise en œuvre de la formation initiale dans les ESPE. Ce référentiel servira également de base à des outils de positionnement et de développement, actuellement en discussion, qui donneront aux tuteurs et formateurs les supports nécessaires à un accompagnement à l'entrée dans le métier, jusqu'à la titularisation. Les PEMF ou CP qui suivent les PE stagiaires devront se servir de ce référentiel pour déterminer les zones de réussite et les zones de progression du PE débutant.

Le SNUipp-FSU rappelle à ce propos qu'il est indispensable de prendre en compte la construction progressive des compétences attendues et de ne pas fixer pour le début de carrière un niveau de maîtrise aboutie sur l'ensemble des compétences. Un référentiel de compétences à travailler pour les étudiants en formation est donc à distinguer du référentiel des compétences sur lequel peut reposer la formation continue. Dans les groupes de discussions, le SNUipp-FSU a rappelé que les outils proposés ne doivent pas être des grilles d'évaluation du stagiaire, mais des outils de dialogue entre le formateur et le formé pour l'accompagner dans son développement professionnel.

DES ENSEIGNANTS FIERES DE LEUR METIER !

Le sondage réalisé par l'institut Harris à la demande du SNUipp-FSU témoigne d'une profession motivée qui trouve des satisfactions dans la réussite des élèves, mais qui se dit majoritairement insatisfaite des salaires et des conditions d'exercice du métier.

C'est d'abord le sentiment d'une profession dégradée et peu reconnue qui est exprimé : 89 % des enseignants pensent ainsi que leur image auprès des Français s'est dépréciée et 68 % que leur propre situation professionnelle s'est détériorée. Les enseignants se déclarent néanmoins fiers d'exercer ce métier et motivés par leur mission.

Mais 63 % d'entre eux se disent insatisfaits de leur situation professionnelle et ce constat s'accroît nettement avec l'ancienneté dans le métier.

Les motifs d'insatisfaction les plus souvent cités sont le manque de formation et d'accompagnement (93 %), la place trop importante des tâches administratives (89 %), l'absence de perspectives de carrière (82 %), les faibles salaires (82 %) et la charge de travail (80 %). La plupart des enseignants envisagent une mobilité professionnelle dans les années à venir (66%), 89% indiquent en outre ne pas se sentir suffisamment informés sur les reconversions possibles dans ce cadre.

Dans ce sondage, ils témoignent en fait davantage d'une attente de revalorisation, tant salariale que symbolique. Ils attendent en priorité le passage d'une relation, qui leur semble déshumanisée, avec les autorités de tutelles, à un véritable partenariat dans le suivi de leur carrière. Ils souhaitent avoir une vraie place de metteur en scène dans la pédagogie mise en œuvre en classe et plus globalement avoir leur mot à dire dans la construction de l'école de demain.

MAITRES FORMATEURS, CONSEILLERS PEDAGOGIQUES que porte le SNUipp-FSU ?

Au cours des deux dernières années le ministère a organisé des groupes de travail dans le cadre des chantiers-métiers. Le SNUipp-FSU y a porté ses revendications pour les PEMF et les CPC, aussi bien dans la définition des missions que pour leurs obligations de services ou leur rémunération. Si les missions ont été redéfinies de façon à prendre en compte toutes les dimensions de leur action en formation initiale et continue, les autres points n'ont pas toujours abouti de façon satisfaisante pour les personnels. Le SNUipp-FSU continuera d'affirmer que l'amélioration de la formation et de l'accompagnement des enseignants passera par la revalorisation des fonctions et les moyens en temps pour les assurer.

Le SNUipp-FSU revendique un réel tiers temps de décharge de classe pour permettre aux PEMF d'intervenir en formation initiale (dans le cadre des ESPE) et continue (tutorat, et autres missions de FC). Ils doivent aussi, de nouveau, bénéficier d'un temps spécifique dédié aux recherches pédagogiques et didactiques en lien avec des enseignants chercheurs et d'une formation de formateurs de qualité. Ils doivent être reconnus comme des formateurs à part entière (électeurs et éligibles au sein des conseils de l'ESPE), intégrés aux équipes pluri-catégorielles de ces écoles et

prendre la place reconnue comme essentielle par les inspections générales. Pour répondre à l'exigence d'une formation intégrée s'appuyant sur l'analyse réflexive des gestes du métier, les PEMF doivent pouvoir travailler en équipe au sein d'écoles d'application et par le biais de réseaux de PEMF. Le SNUipp-FSU revendique, pour les PEMF, à minima un tiers temps de décharge de classe voire un mi-temps en fonction des besoins.

Les missions des conseillers pédagogiques doivent être prioritairement recentrées vers les nouveaux enseignants titulaires et la formation continue, en lien avec les ESPE, ainsi que vers l'accompagnement des équipes, entre autre dans l'organisation du travail collectif et la mise en œuvre de projets.



(RE)VALORISATION



RASED



FORMATION
CONTINUE

CONFIANCE

LEUR RÉUSSITE,
NOTRE MÉTIER.
DONNEZ-NOUS
LES MOYENS
DE BIEN
LE FAIRE !



RESPECT =



EFFECTIFS RÉDUITS

PLUS DE MAÎTRES
QUE DE CLASSES